



Retractation de cheque d'assurance-vie

Par **ylwan**, le **10/11/2009** à **05:44**

Bonjour,ma mamam est descende en mai dernier,etant le seul beneficier d'une assurance vie,malgrer une soeur qui ces jamais occuper de nous ,moi je ne les jamais laisser avec sa maladie contrairement a ma soeur.rna son descet j'ai sombre dans l'alcool (certificat medical a .rnappuye)et ma soeur apres de nombreuse manipulation rnje lui net remis un gros cheque que je regrette amerement car je ne peu plus tenir la parole que j'ai faite a savoir macheter un petit studio faire mon permis m'acheter une petite voiture.rnet la avec ce cheque que je lui et remis dans un etat d'ebrietter me croyant RICHEnje lui et remis sans conaitre le prix du marche immobilier:rnPUIGE ENTAMER UN RECOURT?rnQDUEL SON MES DEMARCHE POUR RECUPERE CE CHEQUE?rnDEVREGE DEPOSER PLAINTTE POUR ABUS DE CONFIANCE?

Par **jeetendra**, le **10/11/2009** à **09:06**

[fluo]CDAD DE LA MOSELLE[/fluo]rn3, rue Haute PierrernBP 81022rn57036 - Metz Cedex 01rnFRANCERNTel : 03.87.56.76.00rn rnBonjour, malheureusement je ne vois pas pour vous une issue favorable dans cette malheureuse affaire à cause de [fluo]l'immunité familiale[/fluo]qui fera que votre plainte pour abus de faiblesse sera classée sans suite par le Procureur de la République, néanmoins prenez contact avec le cdad à Metz pour un rdv avec un avocat pour faire le point, courage à vous, bonne journée.

Par **ylwan**, le **10/11/2009** à **09:15**

merci mes ma soeur etant marie elle ne fait plus vraiment partie de la famille.rnje me retrouve seul.et je peu plus tenir mes engagement que j´ai eu avec ma maman.rnelle lui avait bien dit si tu nous quitte en parlant de ma soeur,je donne tout a ton frere.rnmes etant dans une mauvaise periode je lui est fais ce fameux cheque.rnjes consulter un avocat pour regler cela a l´amiable,je reclame la moitier de la somme.rnmaman navais pas prit le soin daller chez un notaire.